
**COMMENT DOIT SE FAIRE LA CRITIQUE ENTRE
PRECHEURS**

أسلوب النقد بين الدعاة والتعقيب عليه

**SON EMINENCE LE CHEIKH
CABDUL-CAZIZ IBN CABDULLAH IBN BAZ**

Qu'Allah lui fasse miséricorde

مفتي عام المملكة العربية السعودية
سماحة الشيخ العلامة عبد العزيز بن باز
-رحمه الله-

Traduit par : S. Abou Abdillah

ترجمة: س. أبو عبد الله

TRADUCTION REVISEE PAR : FOUAD SIRBAL

مراجعة: فؤاد سربال

Publié par
Le bureau de prêche de Rabwah (Riyadh)

www.islamhouse.com

L'islam à la portée de tous !



**AU NOM D'ALLAH,
L'INFINIMENT MISERICORDIEUX, LE TRES MISERICORDIEUX**

**COMMENT DOIT SE FAIRE LA CRITIQUE ENTRE
PRECHEURS**

SUIVI D'UNE PRECISION ESSENTIELLE¹

La louange est à Allah, seigneur des mondes, et que la prière et le salut soient sur notre Prophète Mohammed, le prophète loyal, ainsi que sur ses proches, ses compagnons et ceux qui suivent sa tradition, jusqu'au jour des comptes.

Certes Allah, le Tout-Puissant, ordonne la justice et la bienfaisance, et interdit l'injustice, l'agression et l'hostilité. Il a envoyé Son Prophète Mohammed (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) pour appeler à l'unicité et à l'exclusivité du culte à Allah ; ce pour quoi Il a envoyé tous les prophètes. Il lui a ordonné d'établir la justice et lui a interdit son contraire comme l'adoration d'autre qu'Allah, la division, le désordre et la violation des droits des serviteurs.

A cette époque, on voit un nombre grandissant de personnes qui s'affilient à la science et la prédication du bien entacher l'honneur de beaucoup de leurs frères prêcheurs connus, et porter atteinte à la réputation des étudiants en science, des prêcheurs en général ainsi que des conférenciers. Ils commettent cela, de manière discrète dans leurs assises, peut-être même qu'ils enregistrent ces conférences sur des cassettes que l'on propage. Il arrive qu'ils fassent cela publiquement dans les mosquées où assiste le commun des gens.

¹ Ce texte fut publié en premier lieu dans les journaux suivants : Al-Jazirah, Arriadh et Acharq Al-Awssat le 22/06/1412 soit le 28/12/1991. Cet article fut ensuite publié dans la compilation de fatwas et divers articles de Cheikh Ibn Baz (Volume 7, p 317-322).

Cette voie est en opposition avec ce qu'Allah ainsi que Son Prophète ont ordonné, sur plusieurs aspects, dont ce qui suit :

Premièrement : Cette voie est une violation des droits des musulmans et qui est plus grave encore puisqu'elle atteint l'élite des musulmans que sont les étudiants en science et les prêcheurs qui dépensent leurs efforts pour l'orientation et l'instruction des gens, ainsi que la correction de leurs croyances et leurs conduites et s'évertuent à préparer des cours et des conférences et à écrire des livres bénéfiques.

Deuxièmement : C'est une rupture de l'unité des musulmans et une dispersion de leur rang, alors qu'ils sont dans le plus grand besoin d'unité et d'éloignement des divergences, des désaccords et de l'exubérance des rumeurs. Ceci, particulièrement par rapport au fait que les prêcheurs qui ont été atteints par ces critiques sont parmi les gens de La Sunna et du Consensus, qui sont connus pour leur combat contre les innovations et les fabulations, et qui sont connus aussi pour tenir tête à ceux qui y appellent, comme il le sont pour pointer du doigt leurs manigances et leurs facéties. En ces termes, nous ne voyons aucun intérêt à ce genre d'actes si ce n'est pour les ennemis parmi les adeptes de la mécréance et de l'hypocrisie ainsi que les gens de l'innovation et de l'égarement qui se tiennent en embuscade.

Troisièmement : Cet acte contient un soutien et une aide aux sounois parmi les adeptes de la laïcité, les occidentalistes et autres blasphémateurs qui se sont fait connaître pour s'en prendre continuellement aux prêcheurs et mentir à leur sujet, et pour inciter à aller à leur rencontre dans ce qu'ils ont écrit ou enregistré. En ces termes, il n'est pas du droit fraternel de l'islam qui nous lie de faire ce que font ces empressés en aidant leurs ennemis à l'encontre de leurs frères étudiants, prêcheurs et autres.

Quatrièmement : Il y a en cela une perversion des cœurs, que ce soit chez le commun des gens, mais aussi des élites de la communauté. De même, ceci répand et diffuse les mensonges et les fausses rumeurs comme il provoque la médisance et la calomnie en abondance. Cela cause également l'ouverture, toute grande, des portes du mal aux faibles d'esprit qui s'appliquent à véhiculer les ambiguïtés et à fomenter les troubles, et qui s'empressent de léser les croyants sans qu'ils n'aient rien fait.

Cinquièmement : La plupart des paroles qui sont proférées n'ont aucun fondement ; ce ne sont que des suspicions que Satan a embellies à leurs auteurs et par lesquelles il les a trompés. Allah, qu'Il soit exalté, dit :

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا اجْتَنِبُوا كَثِيرًا مِّنَ الظَّنِّ إِنَّ بَعْضَ الظَّنِّ إِثْمٌ وَلَا تَجَسَّسُوا وَلَا يَغْتَبَ بَعْضُكُم

بَعْضًا

« Ô vous qui avez cru ! Évitez de trop conjecturer [sur autrui] car une partie des conjectures est péché. Et n'espionnez pas ; et ne médisez pas les uns des autres² »

Il convient au croyant de considérer la parole de son frère de la meilleure des manières, certains anciens ont même dit : « *Ne pense pas du mal d'une parole qui provient de ton frère alors que tu peux trouver en elle une bonne interprétation.* »

Sixièmement : Ce qui est le résultat d'un effort d'interprétation de certains savants et étudiants en science, dans ce qui est permis d'interpréter, n'a pas à être blâmé ni réprimandé si l'auteur de l'interprétation fait partie des gens qui en ont la capacité. Si quelqu'un d'autre que lui opte pour un avis opposé, alors ce qui est plus digne est que cette personne débattre directement avec lui de la meilleure des manières, en s'empressant par cela de rechercher la vérité par le plus court des chemins et en repoussant par cela les insufflations de Satan et la zizanie qu'il sème entre les croyants. Si cela ne lui est pas aisé et qu'il juge nécessaire de montrer la déviation de la personne, que cela se fasse par le meilleur des énoncés et la plus douce des désignations, sans agression ni diffamation ni abus dans la parole qui pourraient causer (chez la personne critiquée) un refus de la vérité ou un détournement. De même, il montrera cette déviation sans faire allusion aux personnes critiquées, sans user de procès d'intention, sans rajout injustifié dans son énoncé. En effet, le messenger (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) disait dans ce genre de situation : « *Qu'ont donc ces personnes à dire ceci et cela...* » [Sans les nommer³]

Ainsi, ce que je conseille à ces frères, qui ont lésé l'honneur des prêcheurs et les ont blessés, est qu'ils se repentent et retournent à Allah (gloire à Lui) de ce que leurs mains ont écrit et que leurs langues ont prononcé. Ceci a été la cause de la corruption des cœurs de nombres d'entre les jeunes, les a chargés de haine et de rancune, et les a détournés de l'apprentissage de la science utile et l'appel à Allah [pour ne plus s'occuper que] des oui-dire, des critiques d'untel et untel, et de se forcer à rechercher ce qu'ils considèrent comme des erreurs et à débusquer les fautes d'autrui.

Tout comme je leur conseille qu'ils expient ce qu'ils ont fait par un écrit ou par un autre moyen avec lequel ils se déchargeront de ces actes et qui

² Sourate « Les appartements », verset 12

³ Ajout du traducteur, qui est le sous-entendu de la parole citée

absoudra ce qu'ils ont injecté dans l'esprit des gens. De même, qu'ils s'empresent à réaliser des œuvres fructueuses, celles qui rapprochent d'Allah et qui sont bénéfiques aux serviteurs. Je leur conseille aussi de faire très attention avant d'employer les termes « mécréant, pervers ou innovateur » pour autrui sans preuve ni argument, et certes le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a dit : « *Celui qui a dit à son frère : Ô mécréant, alors l'un des deux mérite sûrement cette épithète*⁴ » [sens : cela ne peut manquer de se retourner contre lui si son accusation est fausse.]

Parmi ce qui est légiféré pour ceux qui appellent à la vérité et les étudiants en science, lorsqu'une parole des gens de science ou autres leur est confuse, est de retourner aux savants reconnus pour les questionner afin qu'ils leur éclaircissent les choses, les mettent au courant de la réalité des faits, leur dissipent tout doute et toute ambiguïté qu'ils trouvent en eux, en œuvrant par la parole d'Allah dans la sourate « Les femmes » :

"وَإِذَا جَاءَهُمْ أَمْرٌ مِنَ الْأَمْنِ أَوْ الْخَوْفِ أَذَاعُوا بِهِ وَلَوْ رَدُّوهُ إِلَى الرَّسُولِ وَإِلَى أُولِي الْأَمْرِ مِنْهُمْ
لَعَلِمَهُ الَّذِينَ يَسْتَنْبِطُونَهُ مِنْهُمْ وَلَوْلَا فَضْلُ اللَّهِ عَلَيْكُمْ وَرَحْمَتُهُ لَاتَّبَعْتُمُ الشَّيْطَانَ إِلَّا قَلِيلًا"

« Quand leur parvient une nouvelle rassurante ou alarmante, ils la diffusent. S'ils la rapportaient au Messager et aux détenteurs du commandement parmi eux, ceux d'entre eux qui en cherchent le sens, l'auraient su. Et n'eussent été la grâce d'Allah sur vous et Sa miséricorde, vous auriez suivi le Diable, à part quelques-uns⁵ »

C'est à Allah que nous demandons qu'Il améliore la situation de tous les musulmans, qu'Il réunisse leurs cœurs et leurs actes sur la piété, qu'il accorde le succès à tous les savants musulmans, qu'Il accorde à ceux qui prêchent la vérité des œuvres qu'Il agrée et qui bénéficient aux serviteurs, qu'Il réunisse leur parole sur la guidée, qu'Il les protège des causes de séparation et de divergence, qu'Il secoure par eux la vérité, et qu'Il humilie par eux le faux. Certes, Il est le Maître de cela et Il est l'Omnipotent. Et qu'Allah prie sur notre Prophète Mohammed ainsi que ses proches et ses compagnons, et ceux qui suivent sa guidée, jusqu'au jour dernier.

Fin de la première fatwa

⁴ Hadith dont l'authenticité est reconnue unanimement.

⁵ Sourate « Les femmes », v.83.

PRECISION ESSENTIELLE CONCERNANT LA REPONSE VUE

PRECEDEMMENT

Question : Votre Éminence, il y a quelques semaines, a publié un exposé concernant la méthode de critique entre prêcheurs. Certaines personnes l'ont interprété de diverses manières. Quelle est donc votre parole à ce sujet ?

Réponse : La louange est à Allah, et que la prière et le salut soient sur notre Prophète Mohammed, ainsi que ceux qui se guident par sa guidée.

Nous avons souhaité dans cet exposé, auquel fait allusion le questionneur, conseiller mes frères savants et prêcheurs, afin que leur critique envers leurs frères, que ce soit dans leurs articles, leurs séminaires ou leurs conférences, soit une critique constructive, loin de toute atteinte aux personnes ou mention de leurs noms, car ceci peut engendrer des querelles et de l'animosité entre eux.

Il était de l'habitude du prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) et de sa méthodologie, lorsqu'il apprenait que certains compagnons commettaient un acte qui n'était pas conforme à la législation, de mettre en garde en disant : « *Qu'ont donc certaines personnes à dire ceci et cela...* » (Sans les nommer⁶) puis d'exposer le jugement religieux relatif à cet acte.

Comme illustration de cela, lorsqu'il lui est parvenu que certaines personnes ont dit : « quant à moi, je prie et ne dors plus », un autre a dit : « quant à moi, je jeûne et ne mange plus la journée », puis un autre a dit : « quant à moi, je n'épouse pas de femmes », le prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) sermonna alors les gens, après avoir glorifié et loué Allah, et leur dit : « *Qu'ont donc ces personnes à dire ceci et cela... quant à moi, je prie et je dors, je jeûne et je mange la journée, et je me marie avec les femmes. Quiconque se détourne de ma tradition n'est pas des miens.* »

Ainsi, ce que je veux dire est ce qu'a dit le prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) ; autrement dit que la mise en garde se fait par ce genre de paroles : *certaines ont dit ceci, d'autres ont dit cela, alors que ce qui est légiféré est cela, ce qui est obligatoire est cela...*⁷ afin que la critique se fasse sans atteinte à

⁶ Ajout du traducteur, qui est le sous-entendu de la parole citée

⁷ Ajout du correcteur : Nous tenions à préciser pourquoi Cheikh Ibn Baz parla d'habitude du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) de ne pas désigner nommément la personne incriminée lorsqu'il voulait montrer sa faute. Le hadith cité par Cheikh Ibn Baz est le plus célèbre à ce sujet, mais les deux recueils authentiques en mentionnent d'autres qui prouvent bien que c'était l'habitude du prophète dans la critique d'une faute, en voici pour

une personne particulière, mais que cela se fasse plutôt dans le but d'éclaircir le jugement religieux et que demeure l'affection et l'amour entre frères et entre les prêcheurs et les savants.

En d'autres termes, je ne vise pas par cela des personnes particulières, mais l'ensemble des personnes, tous les prêcheurs et savants de ce pays et à l'étranger.

Ainsi, mon conseil à l'ensemble de la communauté est que le dialogue relatif au bon conseil et à la critique se fasse de manière générale et non de manière nominative, car le but recherché par cette interpellation est de mettre en évidence la faute et l'erreur et ce qu'il convient d'adopter comme bon sens et vérité, sans que l'on ait besoin de porter atteinte à untel ou untel.

Qu'Allah accorde le succès à tous.

Abdul 'Aziz Ibn Baz. Président général de la direction des recherches scientifiques et de l'Ifta et la prédication et l'orientation.

Traduction : S. Abou Abdillah

Révision : Fouad Sirbal

Publié par

Le bureau de prêche de Rabwah (Riyadh)

www.islamhouse.com

L'islam à la portée de tous !

exemple : « *Qu'ont donc ces personnes à émettre des conditions qui ne se trouvent pas dans le livre d'Allah...* » (Boukhâry), « *qu'ont donc ces personnes à lever les yeux vers le ciel pendant la prière...* » (Boukhâry), « *qu'a-t-il cet agent que nous avons employé et qui vient nous dire : ceci est votre dû et ceci est ce qui m'a été offert en cadeau. Cet homme-là n'est donc jamais resté dans la maison de son père et de sa mère et y a-t-il vu qu'on lui offrait ou non quelque chose?...* » (Boukhâry et Mouslim), « *qu'a-t-il l'un d'entre vous qui se lève pour prier face à son seigneur puis crache en sa direction !...* » (Mouslim), « *qu'ont-ils ces hommes qui cumulent leur jeûne des jours de suite ! [Ne le faites plus, car] vous n'êtes pas comme moi !...* » (Mouslim), « *qu'ont-elles ces personnes qui, à chaque fois qu'on part en guerre alors qu'elles s'absentent, produisent le son d'un bouc en rut !* » (Mouslim), « *qu'ont donc des personnes à rechigner à effectuer un acte qu'Allah m'a permis de faire. Par Allah, je connais mieux Allah qu'eux et nul ne le redoute autant que moi* » (Mouslim)... Nous n'avons cité que les hadiths de Boukhary et Mouslim. En dehors de ces recueils, nous comptons d'autres hadiths qui invitent le musulman à ne pas nommer le fautif sauf dans des cas rares de force majeure. Si vous désirez suivre la voie du Prophète et conseiller comme il le faisait alors sa méthodologie vous a été décrite par ces hadiths.